

20 écogestes pour réduire ma consommation d'énergie !

Électricité

- › Baisser le chauffage de 20°C à 19°C = -7% de consommation d'énergie
- › Couvrir les casseroles pendant la cuisson = 4 fois moins d'énergie
- › Éteindre la lumière en quittant la pièce
- › Utiliser un programmateur pour ne chauffer que lorsque vous êtes là
- › **Baisser le chauffage en cas d'absence**
- › Privilégier l'achat d'appareils de classe énergétique basse consommation

Eau

- › **Régler le chauffe-eau entre 50 et 60°C**
- › Bien remplir les machines et lave-vaisselle avant de les lancer et utiliser le programme éco
- › Prendre une douche plutôt qu'un bain
- › Couper l'eau en se brossant les dents

Quotidien

- › Laver son linge à 30°C = 2 fois moins d'énergie qu'un lavage à 60°C
- › Installer des ampoules LED
- › Fermer les volets et les rideaux la nuit pour garder la chaleur
- › La journée, ouvrir les rideaux et volets pour laisser entrer la lumière
- › **Faire sécher son linge à l'air libre**
- › Dégivrer le réfrigérateur : un demi-centimètre de givre = 30 % de consommation en plus

Numérique

- › Éteindre son ordinateur
- › **Débrancher ses appareils électriques**
- › Placer les appareils loin des sources de chaleur
- › Éteindre la box internet et TV lorsqu'on n'en a pas besoin

Mes aides en énergie

– Fonds Social Précarité
et Efficacité Énergétique



Le dispositif de lutte contre la précarité énergétique du SIPPAREC

Conception : Agence 4août

En savoir plus sur : sipperec.fr

Pour bénéficier d'aides en énergie,
contactez votre CCAS.



Comprendre le Fonds Social Précarité et Efficacité Énergétique (FSPEE)

Le FSPEE est un fonds mis en place par EDF et le SIPPAREC – le service public qui gère le réseau d'électricité de votre territoire – au bénéfice de vos CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) afin qu'ils aident les usagers en situation précaire et abonnés aux Tarifs Réglementés de Vente (« Tarif Bleu EDF ») à payer leur facture d'électricité.

◆ J'ai besoin d'aide pour payer mes factures et je ne suis pas client EDF aux Tarifs Réglementés de Vente :

« Est-ce que je peux changer de contrat d'électricité ? »

– Oui, à tout moment !

« Je rencontre des difficultés pour le faire »

– Contactez votre CCAS, il pourra vous aider et vous orienter vers différents dispositifs d'aide adaptés.

350 000 €

de budget global en 2023
dédié au territoire du SIPPAREC



Se faire accompagner par le Fonds Social Précarité Efficacité Énergétique

« En février 2023, j'ai eu du mal à solder ma facture d'électricité de 350 €. Grâce au Fonds Social Précarité Efficacité Énergétique, mon interlocutrice en CCAS m'a aidé à la régler en la prenant en charge à hauteur de 150 €. Pour le solde restant, elle a pris contact avec EDF Solidarité, qui m'a permis de payer en 10 fois. »

Michel, 74 ans,
marié, Gennevilliers



« J'avais des factures d'électricité très élevées, mon interlocuteur en CCAS m'a donc parlé d'éco-gestes permettant de faire baisser ma consommation d'énergies et donc le coût de ma facture. En plus de ses conseils, elle m'a donné gratuitement des ampoules basse consommation, qu'elle a pu acheter grâce au Fonds Social Précarité Efficacité Énergétique. »

Anna, 28 ans,
célibataire, Champigny-sur-Marne



« Je suis propriétaire de ma maison et j'ai beau faire attention à ma consommation d'électricité, ma facture reste élevée, mon interlocutrice en CCAS m'a donc proposé de faire un diagnostic thermique de mon logement. Il a été intégralement pris en charge par le Fonds Social Précarité Efficacité Énergétique et m'a permis de découvrir que l'isolation de mes fenêtres était défaillante. »

Sarah, 43 ans,
mariée 2 enfants, Antony



« L'autre jour, en me rendant dans mon CCAS, j'ai trouvé un flyer du Fonds Social Précarité Efficacité Énergétique répertoriant vingt éco-gestes. Vous le saviez, vous, que couvrir les casseroles pendant la cuisson permettait d'utiliser quatre fois moins d'énergie ? »

Amine, 21 ans,
en couple, Aubervilliers



◆ Je me reconnais dans une de ces situations ? Je fais face à une difficulté ? J'ai une question ?

Dans tous les cas, contactez votre CCAS pour être écouté, conseillé et bien orienté.